

## LES LANGES

Un coût relativement important dans le budget mensuel des familles confrontées à la maladie.

Vous pouvez bénéficier d'interventions financières à ce propos auprès de votre mutuelle et de l'Agence Wallonne pour l'Intégration de la personne handicapée.

### Au niveau mutuelle *FORFAIT INCONTINENCE*

Vous avez droit à un forfait annuel vous permettant de couvrir en partie des coûts inhérents à la maladie.

Ce forfait annuel, adapté chaque année au 1<sup>er</sup> janvier à l'évolution de l'indice santé, s'élève à 453,24€ pour l'année 2010

Il peut être renouvelé après un délai de 12 mois (de date à date)

#### Marche à suivre :

-un formulaire médical spécifique (Echelle de Katz [www.ela.be/katz.pdf](http://www.ela.be/katz.pdf)) reprenant le degré de dépendance physique est à demander à votre mutuelle. Il doit ensuite être rempli par le médecin traitant ou le médecin référent

- une fois rempli et signé par le médecin, le formulaire doit être remis à votre agent mutuelliste délégué qui le fera suivre auprès du médecin conseil.

-Après accord donné, le forfait sera payé au plus tôt **4 mois** (6 mois max) après cette approbation.

### Au niveau de l'AWIPH

Des forfaits annuels indexés d'intervention dans le *coût de produits absorbants* (langes) sont prévus sous le code AWIPH **ISO 09.30**

-Une demande d'intervention en matière d'aide matérielle doit être introduite auprès du bureau régional AWIPH de votre arrondissement via un formulaire spécifique.

- Une fois l'accord donné, vous recevrez une décision officielle du bureau régional mentionnant la période accréditée et les montants plafonds à ne pas dépasser pour ladite période
- Vous devrez fournir les factures originales d'achat des produits absorbants ainsi qu'un N° de compte bancaire sur lequel sera versée l'intervention de l'AWIPH.
- Ces factures sont à faire parvenir au bureau régional dans un délai de 06 mois à partir de la date de facturation.

### **Au niveau du SBFPH (cocof Bruxelles)**

Des interventions financières existent également en matière de langes jetables.

Une demande est à formuler au service des prestations individuelles du SBFPH

- FORMULAIRE DEMANDE D ADMISSION
- FORMULAIRE MEDICAL

Une décision est notifiée dans les 30 jours de la réception de la demande